

SECTION II : Police générale

Mormons / Saints des derniers jours

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date 01/07/1800**Juridiction / Nature** ARRETE**URL Légifrance** <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000047203980>

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Il accordera les permissions de séjour aux voyageurs qui veulent rester à Paris plus de trois jours. Mendicité, vagabondage. Il fera exécuter les lois sur la mendicité et le vagabondage. [...] Dans ce dernier cas, les individus détenus par ordre du préfet de police ne pourront être mis en liberté que d'après son autorisation. [...]

[...] Il continuera de faire inspecter, comme par le passé, les marchés où se vendent les bestiaux pour l'approvisionnement de Paris, à Sceaux, Poissy, La Chapelle et Saint-Denis. [...]

[...] Ils exerceront la police judiciaire pour tous les délits dont la peine n'excède pas trois jours de prison et une amende de trois journées de travail. [...]

RÉFÉRENCE

ARRETE du 1 juillet 1800, « SECTION II : Police générale ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000047203980> (consulté le 29 août 2026).